

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1841

25 juillet 2008

### SOMMAIRE

AC Constructions Sàrl .....	88326	Defa International S.A. ....	88358
Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A. ....	88338	EHI Luxembourg S.à r.l. ....	88366
Bäckerei vum Séi s.à r.l. ....	88338	EP Kleber 2 S.à r.l. ....	88357
BRE/Italy Finance S.à.r.l. ....	88326	European Investment Group .....	88329
BRE/Italy Finance S.à.r.l. ....	88327	Exmar Lux S.A. ....	88347
BRE/Italy Investor S.à.r.l. ....	88323	Exmar Offshore Lux S.A. ....	88349
BRE/Italy Investor S.à.r.l. ....	88327	First Alma Commercial Investments S.à.r.l. ....	88366
BRE/Italy Investor S.à.r.l. ....	88328	Formedia S.à r.l. ....	88334
Canston S.A. ....	88322	Gedial S.A. ....	88328
CIR Investment Affiliate S.A. ....	88351	Grove Holdings 2 .....	88345
CitCor Franconia Share S.à r.l. ....	88342	GVI GVF Luxembourg Thirteen S.à r.l. ..	88347
CodaSystem Benelux S.A. ....	88367	GVI GVF Luxembourg Thirteen S.à r.l. ..	88348
Compagnie Financière des Grands Vins de Tokaj S.A. ....	88354	IBM Belgium Financial Services Company .....	88329
CVI GVF Luxembourg Seventeen S.à r.l. .....	88341	Jos & Jean-Marie s.à r.l. ....	88338
CVI GVF Luxembourg Seventeen S.à r.l. .....	88342	J.P. Barthelme S.à r.l. ....	88351
CVI GVF Luxembourg Sixteen S.à r.l. ....	88338	LFPE .....	88350
CVI GVF Luxembourg Twelve S.à r.l. ....	88344	LGIG 2 Property C4 S.à r.l. ....	88349
CVI GVF Luxembourg Twelve S.à r.l. ....	88345	Losty S.A. ....	88357
CVI GVF Luxembourg Twenty-One S.à r.l. .....	88338	Morgan Stanley Eder S.à r.l. ....	88329
CVI GVF Luxembourg Twenty-One S.à r.l. .....	88334	MULLER Charles S.à.r.l. ....	88368
CVI GVF Luxembourg Twenty-Three S.à r.l. ....	88332	Optima Invest Holding .....	88333
CVI GVF Luxembourg Twenty-Two S.à r.l. .....	88334	Privatluxprod S.A. ....	88332
CVI GVF Luxembourg Twenty-Two S.à r.l. .....	88332	Self Service Vivot S.à.r.l. ....	88368
Dankalux S.à r.l. ....	88354	TMF Management Luxembourg S.A. ....	88328
Dans Europe S.A. ....	88362	Trading and Shipping S.A. ....	88363
Darcies S.à r.l. ....	88358	Trisport, Sàrl .....	88356
		UBP Multifunds Advisory .....	88344
		Um Gringert S.A. ....	88360
		Valbay International S.A. ....	88323
		Valbay International S.A. ....	88335
		Zatra SA .....	88327

**Canston S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 42.699.

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausendacht, den sechszwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

**IST ERSCHIENEN:**

Die Gesellschaft BALOU INC., mit Sitz in Panama-City, Panama, Via Espana and Elvira Mendez Street, Delta Tower, 14. Stock, eingetragen im Handelsregister von Panama unter der Nummer 606303,

hier vertreten durch Herrn Paul MARX, docteur en droit, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht, vom Bevollmächtigtem und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten durch Herrn Paul MARX, vorbenannt, den amtierenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

1.- dass die Holdingaktiengesellschaft "CANSTON S.A.", mit Sitz in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 42699, gemäss Urkunde, aufgenommen am 22. Dezember 1992 durch Maître Gérard LECUIT, damals Notar mit dem Amtssitz in Mersch (Grossherzogtum Luxemburg) und jetzt in Luxemburg (Grossherzogtum Luxemburg), und veröffentlicht im Mémorial C Nummer 169 vom 20. April 1993, gegründet wurde und dass deren Satzung mehrmals abgeändert wurde und zuletzt gemäss Urkunde, aufgenommen durch denselben Notar am 29. November 2002, und veröffentlicht im Mémorial C Nummer 132 vom 10. Februar 2003;

2.- dass das Kapital der Gesellschaft "CANSTON S.A.", vorbenannt, einhundertfünfzigtausend EURO (EUR 150.000,-) beträgt, aufgeteilt in fünfzehntausend (15.000) Inhaberaktien mit einem Nennwert von je zehn EURO (EUR 10,-);

3.- dass die Komparentin Eigentümerin aller Inhaberaktien der Gesellschaft "CANSTON S.A." ist;

4.- dass die Komparentin beschlossen hat, die Gesellschaft "CANSTON S.A.", welche ihre Tätigkeit eingestellt hat, aufzulösen und zu liquidieren;

5.- dass die Komparentin hiermit erklärt, dass sie sämtliche Aktiva und Passiva der Gesellschaft "CANSTON S.A." übernommen hat;

6.- dass festgehalten wird, dass die Komparentin sämtliche Aktiva der aufgelösten Gesellschaft "CANSTON S.A." besitzt und dass die Komparentin die Zahlung aller Schulden einschliesslich zur Zeit unbekannter Verpflichtungen der Gesellschaft "CANSTON S.A." gewährleistet;

7.- dass die Liquidation der Gesellschaft "CANSTON S.A." somit beendet ist und dass sie als endgültig liquidiert anzusehen ist;

8.- dass den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird;

9.- dass die Inhaberaktien annulliert worden ist;

10.- dass die Bücher der aufgelösten Gesellschaft "CANSTON S.A." für die Dauer von fünf Jahren in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, aufbewahrt werden.

**Kosten**

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Lasten in welcher Form auch immer, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde übernimmt, werden auf siebenhundert Euro geschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: MARX; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 juillet 2008, Relation GRE/2008/2758. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 11. Juli 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008089428/231/54.

(080102541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

**BRE/Italy Investor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.620.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1225 du 20 novembre 2003.

Les comptes annuels au de la Société 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008087234/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03694. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

**Valbay International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 101.930.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day in the month of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mr Olivier Kuchly, company director, with professional address at 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

acting in his capacity as special proxy holder of "VALBAY INTERNATIONAL S.A.", a public limited company, a (société anonyme), having its registered office at 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated formerly as a "société à responsabilité limitée" under the name "IAM Strategic S.à r.l.", pursuant to a deed of the undersigned notary on 14 July 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 975 of 1 October 2004, the Articles of incorporation of which have been amended by several notarial deeds and for the last time by a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 20 May 2008, its publication in the Mémorial still pending and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 101 930 (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on him by a resolution adopted by the Board of Directors of the Company on 12 May 2008;

an excerpt of which resolution, signed *ne varietur* by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

Said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued capital of the Company is set at SEVEN HUNDRED THIRTY-SIX THOUSAND ONE HUNDRED AND NINETY-NINE EURO (736,199.- EUR) represented by four hundred eighty-five thousand two hundred and eighty (485'280) ordinary shares and forty (40) preferred shares with no par value, all of which are fully paid up.

II. That pursuant to Article FIVE (5) of the Company's Articles of Association, the authorised capital, including the issued share capital of the Company, has been fixed at ONE MILLION EURO (1,000,000.- EUR) to be represented by ordinary shares with no par value and that pursuant to the same Article FIVE (5), the Board of Directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company by issuing ordinary shares and to grant options to subscribe for ordinary shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the ordinary shares issued, such article of the Articles of Association then to be amended so as to reflect the increase of capital. The remaining amount of the authorised capital after this capital increase will be then TWO HUNDRED THOUSAND EIGHT HUNDRED EIGHTEEN EURO (200,818.- EUR).

III. That the Board of Directors of the Company, in its meeting of 12 May 2008 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article FIVE (5) of the Company's Articles of Association, has decided the increase of the issued share capital by an amount of SIXTY-TWO THOUSAND NINE HUNDRED EIGHTY-THREE EURO (62,983.- EUR) by the creation of forty-one thousand five hundred twenty (41,520) new additional ordinary shares, with no par

value, having the same rights and privileges as the already existing ordinary shares and together with a share premium in a total amount of FIVE HUNDRED FORTY-FOUR THOUSAND EIGHT HUNDRED SEVENTY EURO (544,870.- EUR).

IV. That the Board of Directors of the Company in its meeting of 12 May 2008, has issued, and accepted the subscription of forty-one thousand five hundred twenty (41,520) new additional ordinary shares with no par value by the following shareholder:

Name	Number of shares	Share capital in EUR	Share premium in EUR	Total in EUR
Nick Zijlstra .....	41 520	62 983	544 870	607 853

V. That all these new ordinary shares have been entirely subscribed and fully paid up by the aforementioned subscriber, together with the prementioned share premium, by a cash contribution, at the relevant date of subscription and issue, so that the total amount of SIX HUNDRED SEVEN THOUSAND EIGHT HUNDRED FIFTY-THREE EURO (607,853.- EUR), whereas the amount of SIXTY-TWO THOUSAND NINE HUNDRED EIGHTY-THREE EURO (62,983.- EUR) is allocated to the share capital and the share premium amount of FIVE HUNDRED FORTY-FOUR THOUSAND EIGHT HUNDRED SEVENTY EURO (544,870.- EUR) to share premium amount, has been at the entire and free disposal of the Company at the relevant date of subscription and issue, proof of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this;

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, paragraph one of Article 5 of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5. first paragraph.** The issued capital of the Company is set at SEVEN HUNDRED NINETY-NINE THOUSAND ONE HUNDRED EIGHTY-TWO EURO (799,182.- EUR) represented by five hundred twenty-six thousand eight hundred (526,800) ordinary shares and forty (40) preferred shares with no par value."

#### *Expenses*

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately five thousand euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Olivier Kuchly, directeur de société, avec adresse professionnelle au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de "VALBAY INTERNATIONAL S.A.", une société anonyme ayant son siège social au 22, avenue Marie-Thérèse, Grand-Duché de Luxembourg, constituée originellement sous forme d'une société à responsabilité limitée et sous la dénomination de "IAM Strategic S.à r.l.", suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 975 du 1<sup>er</sup> octobre 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, suivant acte notarié dressé par le ministère du notaire soussigné, en date du 20 mai 2008, sa publication au Mémorial étant encore en cours et enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 101 930 (la "Société"),

en vertu d'une procuration lui conférée par résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société en date du 12 mai 2008 un extrait des dites résolutions, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à SEPT CENT TRENTE-SIX MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF EUROS (736'199.- EUR) représenté par quatre cent quatre vingt cinq mille deux cent quatre-vingts (485'280) actions ordinaires et quarante (40) actions privilégiées sans désignation de valeur nominale, ces actions étant entièrement libérées.

II.- Qu'en vertu de l'article CINQ (5) des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société, incluant le capital social souscrit de la Société a été fixé à UN MILLION D'EUROS (1'000'000.- EUR) qui sera représenté par des actions ordinaires sans valeur nominale et qu'en vertu du même Article CINQ (5), le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé

à procéder à des augmentations de capital par l'émission d'actions ordinaires et à consentir des options de souscrire des actions ordinaires aux personnes et aux conditions que le conseil d'administration détermine et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserves aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions ordinaires émises, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées. Le montant restant du capital autorisé après cette augmentation de capital sera donc de DEUX CENT MILLE HUIT CENT DIX-HUIT EUROS (200'818.- EUR).

III.- Que le Conseil d'Administration de la Société, par sa décision du 12 mai 2008 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article CINQ (5) des statuts de la Société, a décidé l'augmentation du capital social souscrit à concurrence de SOIXANTE-DEUX MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-TROIS EUROS (62'983.- EUR) par la création de quarante et un mille cinq cent vingt (41'520) nouvelles actions ordinaires sans désignation de valeur nominale et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions ordinaires existantes ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de CINQ CENT QUARANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX EUROS (544'870.- EUR).

IV. Que le Conseil d'Administration de la Société lors de sa réunion du 12 mai 2008 a émis et accepté la souscription de quarante et un mille cinq cent vingt (41'520) actions ordinaires supplémentaires sans désignation de valeur nominale, par l'actionnaire suivant:

Nom	Nombre d'actions	Capital libéré en EUR	Prime d'émission en EUR	Total en EUR
Nick Zijlstra . . . . .	41 520	62 983	544 870	607 853

V. Que toutes les nouvelles actions ordinaires ont été entièrement souscrites et libérées intégralement par le souscripteur susnommé, ensemble avec la prime d'émission précitée, par apport en numéraire, à la date applicable de souscription et d'émission, de sorte que la somme totale de SIX CENT SEPT MILLE HUIT CENT CINQUANTE-TROIS EUROS (607'853.- EUR), de laquelle un montant de SOIXANTE-DEUX MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-TROIS EUROS (62'983.- EUR) est alloué au capital social souscrit de la Société et le montant de la prime d'émission à hauteur de CINQ CENT QUARANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX EUROS (544'870.- EUR) au compte prime d'émission, a été à la libre et entière disposition de la Société, chaque fois à la date applicable de souscription et d'émission, dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentant, qui la reconnaît expressément.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. premier alinéa.** Le capital émis de la Société est fixé à SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE CENT QUATRE-VINGT-DEUX EUROS (799'182.- EUR) représenté par cinq cent vingt-six mille huit cents (526'800) actions ordinaires et quarante (40) actions privilégiées sans désignation de valeur nominale."

*Frais*

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. KUCHLY, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 juin 2008. Relation: EAC/2008/8425. — Reçu trois mille trente-neuf Euros vingt-sept Cents (607.853.- à 0,5 % = 3.039,27.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008088748/239/145.

(080101554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

**BRE/Italy Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.837.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1225 du 20 novembre 2003.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008087235/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03701. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080100561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

**AC Constructions Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 125.680.

L'an deux mille huit, le trente mai.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Manuel Martins LOUREIRO DE ARAUJO, technicien de chantier, demeurant à L-2316 Luxembourg, 134, boulevard Général Patton,

ici représentée par Adriano DA SILVA CARVALHO, employé privé, demeurant à Bereldange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 30 mai 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

associé de la société AC CONSTRUCTIONS SARL, avec siège social à L-4485 Soleuvre, rue de Sanem, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 5 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 1033 du 1<sup>er</sup> juin 2007, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B125.680.

Le comparant prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il décide de transférer le siège de la société de Soleuvre à Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, il décide de modifier l'article 2 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg."

*Troisième résolution*

Il fixe l'adresse de la société à L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signe: DA SILVA CARVALHO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 11 juin 2008. Relation: REM/2008/755. — Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 14 juillet 2008.

ARRENSDORFF Roger.

Référence de publication: 2008089419/218/37.

(080102327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**BRE/Italy Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.837.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1225 du 20 novembre 2003.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008087236/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03698. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080100564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

---

**BRE/Italy Investor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.620.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1225 du 20 novembre 2003.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008087237/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03696. - Reçu 30,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080100570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

---

**Zatra SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 62.963.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Roger ARRENSDORF, notaire de résidence à Wiltz, en date du 23 décembre 1997, acte publié au Mémorial C no 204 du 2 avril 1998, modifiée par acte sous seing privé en date du 17 juin 2002, l'avis afférent a été publié au Mémorial C no 1294 du 6 septembre 2002, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Roger ARRENSDORF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 30 août 2004, acte publié au Mémorial C no 1190 du 23 novembre 2004, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 juillet 2007, acte publié au Mémorial C no 2199 du 4 octobre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

ZATRA SA

Signature

Référence de publication: 2008089276/9196/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05216. - Reçu 95,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**BRE/Italy Investor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.620.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1225 du 20 novembre 2003.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008087238/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03695. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

---

**TMF Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 55.946.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Paul van Baarle

Administrateur

Référence de publication: 2008087246/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03529. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

---

**Gedial S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 87.002.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 15 mai 2008 à 10 heures à Luxembourg*

*Résolutions*

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes arrivent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée renouvelle le mandat d'Administrateur de Jean QUINTUS, Koen LOZEE et de COSAFIN S A. représentée par Jacques BORDET ainsi que le mandat de Francis PERGAY en tant qu'administrateur et Président, pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.
- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de Fiduciaire Glacis, Luxembourg pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.



Extrait sincère et conforme  
GEDIAL S.A.  
Signature / Signature  
Administrateur/Administrateur

Référence de publication: 2008089290/1172/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01655. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

**Morgan Stanley Eder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.078.

Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008087247/805/11.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03532. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

**IBM Belgium Financial Services Company, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-5880 Hesperange, 1, Ceinture Um Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 31.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 de la maison mère ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008087251/5499/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03433. - Reçu 74,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

**European Investment Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-7619 Larochette, 20, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 139.928.

STATUTS

L'an deux mille huit, le trente juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Ayub MESHIYEV, administrateur de sociétés, demeurant à Medeu District, Godol Str H.2, Apt. 24, 050000 Almaty, Kazakhstan, ici représentée par Monsieur Gilles VOGEL, directeur, demeurant professionnellement à L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg le 19 mars 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer comme actionnaire unique:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EUROPEAN INVESTMENT GROUP.

Le siège social est établi à Larochette.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'actionnaire unique, respectivement de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières". La société peut en outre procéder à l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser son développement ou l'extension de ses opérations.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'actionnaire unique, respectivement de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La société est normalement administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant, tant que la société n'aura qu'un seul actionnaire, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui suivra la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'un des postes d'administrateurs, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. En cas de vacance du poste d'administrateur unique, son remplacement doit être effectué dans les huit jours par l'actionnaire unique.

**Art. 6.** Le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique, a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique, est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre d'un capital autorisé.

Le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique, déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

En cas d'existence d'un conseil d'administration, les règles suivantes sont à observer:

- Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

- Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

- En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

- Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs ou, en présence d'un administrateur unique, par la signature de ce dernier.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de mars à 14.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Au cas où il y aurait plus d'un actionnaire, les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires, respectivement l'actionnaire unique, a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

L'assemblée générale, respectivement l'actionnaire unique, décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration, respectivement l'actionnaire unique, est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2009.

#### *Souscription et libération*

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par la comparante et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500).

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a par son mandataire, pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires également à un (1).
- 2) Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

Monsieur Ayub MESHIIYEV, administrateur de sociétés, né le 13 mai 1972 à Grozny, Russie, demeurant à Medeu District, Godol Str H.2, Apt. 24, 050000 Almaty, Kazakhstan.

- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée LPF LUX S. à r.l., avec siège au 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.635.

4) Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

- 5) Le siège de la société est fixé au 20, rue de Medernach, L-7619 Larochette.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Vogel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 2 juillet 2008. LAC/2008/27095. — Reçu cent cinquante-cinq euros Eur 0,5% = 155,00.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008089375/5770/138.

(080102569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**CVI GVF Luxembourg Twenty-Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.051.

Le Gérant de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

Gregor KLAEDTKE, 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg

vers le

Gregor KLAEDTKE, 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Luxembourg

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2008087281/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03190. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

---

**CVI GVF Luxembourg Twenty-Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.065.

L'associé de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

CVI GVF (Lux) Master S.à.r.l., 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg

vers le

CVI GVF (Lux) Master S.à.r.l., 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Luxembourg

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2008087282/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03168. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

---

**Privatluxprod S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8366 Hagen, 17, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 127.746.

Dépôt rectificatif concernant le numéro L080088358.05 du 19 juin 2008

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 4 juillet 2008.

Pour copie conforme

Roger ARRENSDORFF

Notaire

Référence de publication: 2008087443/218/14.

(080100117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

---

**Optima Invest Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 85.687.

L'an deux mille huit, le huit juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "OPTIMA INVEST HOLDING", avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par Maître Georges D'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 8 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 725 du 13 mai 2002, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.687.

L'assemblée est présidée par Monsieur Stéphane LIEGEOIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Jennifer WIRTZ, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Marco CASAGRANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les QUATRE MILLE CINQ CENTS (4.500) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur:

La société à responsabilité limitée dénommée "GESTOR, SOCIETE FIDUCIAIRE", établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 36.079.

Pouvoir est conférer au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: S. Liegeois, J. Wirtz, M. Casagrande, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 09 juillet 2008, Relation: EAC/2008/9111. - Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 juillet 2008.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2008089417/272/60.

(080102401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**CVI GVF Luxembourg Twenty-Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.065.

---

Le Gérant de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

Gregor KLAEDTKE, 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg  
vers le

Gregor KLAEDTKE, 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Luxembourg

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2008087283/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03166. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

---

**CVI GVF Luxembourg Twenty-One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.066.

---

Le Gérant de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

Gregor KLAEDTKE, 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg  
vers le

Gregor KLAEDTKE, 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Luxembourg

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2008087284/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03163. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

---

**Formedia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 10, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 63.052.

---

Alte Adresse:

40, Grand-Rue, L-6630 Wasserbillig

Neue Adresse:

10, route de Luxembourg, L-6633 Wasserbillig

Référence de publication: 2008087499/8905/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS03995. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

---

**Valbay International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 101.930.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day in the month of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mr Olivier Kuchly, company director, with professional address at 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, acting in his capacity as special proxy holder of "VALBAY INTERNATIONAL S.A.", a public limited company, a (société anonyme), having its registered office at 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated formerly as a "société à responsabilité limitée" under the name "IAM Strategic S.à r.l.", pursuant to a deed of the undersigned notary on 14 July 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 975 of 1 October 2004, the Articles of incorporation of which have been amended by several notarial deeds and for the last time by a notarial deed enacted by the undersigned notary, on today 19 June 2008, in the process of being formalised and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 101 930 (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on him by a resolution adopted by the Board of Directors of the Company on 13 May 2008;

an excerpt of which resolution, signed *in varietur* by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

Said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued capital of the Company is set at SEVEN HUNDRED NINETY-NINE THOUSAND ONE HUNDRED EIGHTY-TWO EURO (799,182.- EUR) represented by five hundred twenty-six thousand eight hundred (526,800) ordinary shares and forty (40) preferred shares with no par value, all of which are fully paid up.

II. That pursuant to Article FIVE (5) of the Company's Articles of Association, the authorised capital, including the issued share capital of the Company, has been fixed at ONE MILLION EURO (1,000,000.- EUR) to be represented by ordinary shares with no par value and that pursuant to the same Article FIVE (5), the Board of Directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company by issuing ordinary shares and to grant options to subscribe for ordinary shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the ordinary shares issued, such article of the Articles of Association then to be amended so as to reflect the increase of capital. The remaining amount of the authorised capital after this capital increase will be then TWO THOUSAND FIVE HUNDRED NINETY-SEVEN EURO (2,597.- EUR).

III. That the Board of Directors of the Company, in its meeting of 13 May 2008 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article FIVE (5) of the Company's Articles of Association, has decided the increase of the issued share capital by an amount of ONE HUNDRED NINETY-EIGHT THOUSAND TWO HUNDRED TWENTY-ONE EURO (198,221.- EUR) by the creation of hundred thirty thousand seven hundred and eighty-eight (130,788) new additional ordinary shares, with no par value, having the same rights and privileges as the already existing ordinary shares and together with a share premium in a total amount of ONE MILLION THREE HUNDRED NINETY-EIGHT THOUSAND SEVEN HUNDRED EURO (1,398,700.- EUR).

IV. That the Board of Directors of the Company in its meeting of 13 May 2008, has issued, and accepted the subscription of hundred thirty thousand seven hundred and eighty-eight (130,788) new additional ordinary shares with no par value by the following shareholders:

Name	Number of shares	Share capital in EUR	Share premium in EUR	Total in EUR
Magnus Wikner . . . . .	33 030	50 060	353 236	403 296
Pontus Dahlström . . . . .	33 030	50 060	353 236	403 296
Hans Karlsson . . . . .	26 869	40 723	287 347	328 070
Stefan Lindskög . . . . .	10 822	16 402	115 735	132 137
Nick Zijlstra . . . . .	13 600	20 612	145 444	166 056
Peter Silfverswärd . . . . .	4 600	6 972	49 194	56 166
Jonas Byström . . . . .	5 835	8 843	62 402	71 245
Lars Jarbrand . . . . .	875	1 326	9 358	10 684
Olivier Kuchly . . . . .	799	1 211	8 545	9 756
Matthias Johansson . . . . .	658	997	7 037	8 034

Sten Hallström .....	670	1 015	7 166	8 181
Total .....	130 788 198 221	1 398 700	1 596 921	

V. That all these new ordinary shares have been entirely subscribed and fully paid up by the aforementioned subscribers, together with the prementioned share premium, by cash contributions, at the relevant date of subscription and issue, so that the total amount of ONE MILLION FIVE HUNDRED NINETY-SIX THOUSAND NINE HUNDRED TWENTY-ONE EURO (1,596,921.- EUR), whereas the ONE HUNDRED NINETY-EIGHT THOUSAND TWO HUNDRED TWENTY-ONE EURO (198,221.- EUR) is allocated to the share capital and the share premium amount of ONE MILLION THREE HUNDRED NINETY-EIGHT THOUSAND SEVEN HUNDRED EURO (1,398,700.- EUR) to share premium amount, has been at the entire and free disposal of the Company at the relevant date of subscription and issue, proof of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this;

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, paragraph one of Article 5 of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5. first paragraph.** The issued capital of the Company is set at NINE HUNDRED NINETY-SEVEN THOUSAND FOUR HUNDRED AND THREE EURO (997,403.- EUR) represented by six hundred fifty-seven thousand five hundred eighty-eight (657,588) ordinary shares and forty (40) preferred shares with no par value."

#### *Expenses*

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately ten thousand euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Olivier Kuchly, directeur de société, avec adresse professionnelle au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;

agissant en sa qualité de mandataire spécial de "VALBAY INTERNATIONAL S.A.", une société anonyme ayant son siège social au 22, avenue Marie-Thérèse, Grand-Duché de Luxembourg, constituée originairement sous forme d'une société à responsabilité limitée et sous la dénomination de "IAM Strategic S.à r.l.", suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 975 du 1<sup>er</sup> octobre 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, suivant acte notarié dressé par le ministère du notaire soussigné, en date de ce jour, 19 juin 2008, en voie d'être formalisé et enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 101 930 (la "Société"),

en vertu d'une procuration lui conférée par résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société en date du 13 mai 2008 un extrait des dites résolutions, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE CENT QUATRE-VINGT-DEUX EUROS (799'182.- EUR) représenté par cinq cent vingt-six mille huit cents (526'800) ordinaires et quarante (40) actions privilégiées sans désignation de valeur nominale, ces actions étant entièrement libérées.

II.- Qu'en vertu de l'article CINQ (5) des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société, incluant le capital social souscrit de la Société a été fixé à UN MILLION D'EUROS (1'000'000.- EUR) qui sera représenté par des actions ordinaires sans valeur nominale et qu'en vertu du même Article CINQ (5), le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital par l'émission d'actions ordinaires et à consentir des options de souscrire des actions ordinaires aux personnes et aux conditions que le conseil d'administration détermine et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserves aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions ordinaires émises, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées. Le montant restant du capital autorisé après cette augmentation de capital sera finalement de DEUX MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT EUROS (2'597.- EUR).

III.- Que le Conseil d'Administration de la Société, par sa décision du 13 mai 2008 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article CINQ (5) des statuts de la Société, a décidé l'augmentation du capital social souscrit à



concurrence de CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE DEUX CENT VINGT ET UN MILLE EUROS (198'221.- EUR) par la création de cent trente mille sept cent quatre-vingt-huit (130'788) nouvelles actions ordinaires sans désignation de valeur nominale et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions ordinaires existantes ensemble avec une prime d'émission d'un montant total d'UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE SEPT CENTS EUROS (1'398'700.- EUR).

IV. Que le Conseil d'Administration de la Société lors de sa réunion du 13 mai 2008 a émis et accepté la souscription de cent trente mille sept cent quatre-vingt-huit (130'788) nouvelles actions ordinaires sans désignation de valeur nominale, par les actionnaires suivants:

Nom	Nombre d'actions	Capital libéré en EUR	Prime d'émission en EUR	Total en EUR
Magnus Wikner . . . . .	33 030	50 060	353 236	403 296
Pontus Dahlström . . . . .	33 030	50 060	353 236	403 296
Hans Karlsson . . . . .	26 869	40 723	287 347	328 070
Stefan Lindskög . . . . .	10 822	16 402	115 735	132 137
Nick Zijlstra . . . . .	13 600	20 612	145 444	166 056
Peter Silfverswärd . . . . .	4 600	6 972	49 194	56 166
Jonas Byström . . . . .	5 835	8 843	62 402	71 245
Lars Jarbrand . . . . .	875	1 326	9 358	10 684
Olivier Kuchly . . . . .	799	1 211	8 545	9 756
Matthias Johansson . . . . .	658	997	7 037	8 034
Sten Hallström . . . . .	670	1 015	7 166	8 181
Total . . . . .	130 788	198 221	1 398 700	1 596 921

V. Que toutes les nouvelles actions ordinaires ont été entièrement souscrites et libérées intégralement par les souscripteurs susnommés, ensemble avec la prime d'émission précitée, par des apports en numéraire, à la date applicable de souscription et d'émission, de sorte que la somme totale d'UN MILLION CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE NEUF CENT VINGT ET UN EUROS (1'596'921.- EUR), de laquelle un montant de CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE DEUX CENT VINGT ET UN EUROS (198'221.- EUR) est alloué au capital social souscrit de la Société et le montant de la prime d'émission à hauteur d'UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE SEPT CENTS EUROS (1'398'700.- EUR) au compte prime d'émission, a été à la libre et entière disposition de la Société, chaque fois à la date applicable de souscription et d'émission, dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentant, qui la reconnaît expressément.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. premier alinéa.** Le capital émis de la Société est fixé à NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT TROIS EUROS (997,403.- EUR) représenté par six cent cinquante-sept mille cinq cent quatre-vingt-huit (657'588) actions ordinaires et quarante (40) actions privilégiées sans désignation de valeur nominale."

#### Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de dix mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. KUCHLY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 juin 2008. Relation: EAC/2008/8426. — Reçu sept mille neuf cent quatre-vingt-quatre Euros soixante et un Cents (1.596.921.- à 0,5 % = 7.984,61.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 JUILLET 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008088749/239/169.

(080101585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

**CVI GVF Luxembourg Twenty-One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 132.066.

L'associé de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

CVI GVF (Lux) Master S.à.r.l, 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg  
vers le

CVI GVF (Lux) Master S.à.r.l, 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Luxembourg  
Luxembourg, le 30 juin 2008.

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2008087285/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03161. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080100473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

**CVI GVF Luxembourg Sixteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 132.040.

Le Gérant de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

Gregor KLAEDTKE, 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg  
vers le

Gregor KLAEDTKE, 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Luxembourg  
Luxembourg, le 30 juin 2008.

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2008087298/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03275. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080100434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

**Bäckerei vum Séi s.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Jos & Jean-Marie s.à r.l.).**

Siège social: L-9166 Mertzig, Zone Industrielle.  
R.C.S. Luxembourg B 102.137.

Statuts coordonnés déposés au greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEONIE GRETHEN

NOTAIRE

Référence de publication: 2008088666/240/12.

(080101480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

**Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 131.192.

In the year two thousand eight, on the twelfth day of June.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A.", a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on August 7, 2007,

published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 2223 of 6 October 2007. The articles of Association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on 18 April 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1383 of 5 June 2008.

The meeting was opened by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, residing in Russange (F), being in the chair, who appointed as secretary Mr Benoit TASSIGNY, lawyer, residing in Nothomb (B).

The meeting elected as scrutineer Mrs Anke JAGER, employee, residing in Grimburg (D).

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. To amend article 8 of the Articles of Association of Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A. ("The Company") so that it reads as follows:

" **Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.** In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last Monday in July of each year at 1.00 p.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting."

2. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

*Sole resolution*

The general meeting decides to amend article 8 of the Articles of Association, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.** In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last Monday in July of each year at 1.00 p.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting."

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately ONE THOUSAND EUROS (1,000.- EUR).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le douze juin.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 août 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2223 du 6 octobre 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant du 18 avril 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1383 du 5 juin 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire, Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anke JAGER, employée privé, demeurant à Grimburg (D).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### Ordre du jour:

1. Modification de l'article 8 des statuts de Aztec Financial Services (Luxembourg) pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un Associé Unique, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (ci-après, l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le dernier lundi du mois de juillet de chaque année à 13.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.»

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne

varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 8 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un Associé Unique, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (ci-après, l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le dernier lundi du mois de juillet de chaque année à 13.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.»

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: M. NEZAR, B. TASSIGNY, A. JAGER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2008, LAC/2008/24643. — Reçu: douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008089376/220/170.

(080102376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

**CVI GVF Luxembourg Seventeen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.050.

L'associé de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

CVI GVF (Lux) Master S.à.r.l, 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg

vers le

CVI GVF (Lux) Master S.à.r.l, 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Luxembourg

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2008087299/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03276. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

**CVI GVF Luxembourg Seventeen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.050.

Le Gérant de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

Gregor KLAEDTKE, 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg

vers le

Gregor KLAEDTKE, 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Luxembourg

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2008087300/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03278. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

**CitCor Franconia Share S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.157.

In the year two thousand and eight, on the sixteenth day of June.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

"CitCor Residential Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 130.183.

here represented by Mrs. Julia HOLM-HADULLA, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 16 June 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of

"CitCor Franconia Share S.à r.l.", (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the register of commerce and companies of Luxembourg under number B 130.157, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, dated 9 July 2007, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 10 September 2007 (number 1937, page 92949) (the "Mémorial C"), and whose by laws have been amended for the last time on 28 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 24 April 2008, number 1937.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to reduce the Company's share capital by an amount of sixteen million three hundred ninety thousand eight hundred sixteen euro (EUR 16,390,816,-), so as to bring the share capital from sixteen million four hundred three thousand three hundred sixteen euro (EUR 16,403,316), down to twelve thousand and five hundred euro (EUR

12,500.-) by cancellation of sixteen million three hundred ninety thousand eight hundred sixteen (16,390,816) shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each currently held by the "CitCor Residential Holdings S.à r.l.", prenamed, sole shareholder of the Company and by allocation of sixteen million three hundred ninety thousand eight hundred sixteen euro (EUR 16,390,816,-) to the Company's share premium account.

*Second resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolution, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each."

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Folgt die deutsche Übersetzung:**

Im Jahre zweitausendacht, am sechzehnten Juni.

Vor dem unterzeichnenden Notar Herrn Jean-Joseph WAGNER, mit Amtswohnsitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

"CitCor Residential Holdings S.à r.l.", eine société à responsabilité limitée, gegründet unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit registriertem Sitz in L-2449 Luxemburg, 25B, boulevard Royal, registriert im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 130.183,

hier vertreten durch Frau Julia HOLM-HADULLA, avocate, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht, welche am 16 Juni 2008 in Luxemburg ausgestellt wurde.

Diese Vollmacht, die vom Bevollmächtigten der erschienenen Partei und vom Notar ne varietur abgezeichnet wurde, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt um gleichzeitig bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Diese erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter von "CitCor Franconia Share S.à r.l." (im Folgenden die "Gesellschaft"), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit registriertem Sitz in L-2449 Luxemburg, 25B, boulevard Royal, registriert im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 130.157, gegründet durch eine Urkunde des Notars Herrn Henri Hellinckx, mit Datum vom 9. Juli 2007 und deren Gesellschaftssatzung, die am 28. Januar 2007 geändert wurde, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 10. September 2007 (Nummer 1937, Seite 92949) (das "Mémorial C") veröffentlicht worden ist. Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert, gemäß Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 28. Januar 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 23. April 2008, Nummer 1000.

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, verlangt vom Notar die folgenden Beschlüsse zu notarisieren:

*Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschliesst, das Aktienkapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von sechzehn Millionen dreihundertundneunzigtausend achthundert und sechzehn Euro (EUR 16.390,816,-) herabzusetzen, um das Aktienkapital von derzeit sechzehn Millionen vierhundertunddreitausenddreihundert und sechzehn Euro (EUR 16.403.316,-) auf zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,-) zu senken, durch die Einziehung von sechzehn Millionen dreihundertundneunzigtausend achthundert und sechzehn (16.390,816) Anteile mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1,-) pro Anteil, zur Zeit von der vorgenannten "CitCor Residential Holdings S.à r.l.", Alleingesellschafter der Gesellschaft, gehalten, und durch die Zuweisung von sechzehn Millionen dreihundertundneunzigtausend achthundert und sechzehn Euro (EUR 16.390,816,-) an das Aufgeldkonto der Gesellschaft.

*Dritter Beschluss*

Aufgrund des vorherigen Beschlusses wird der erste Absatz von Artikel 6 der Gesellschaftssatzung dementsprechend abgeändert um künftig folgenden Wortlaut zu haben:

" **Art. 6.** Das gezeichnete Aktienkapital wird auf zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,-) festgesetzt, eingeteilt in zwölftausend fünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1,-)."

*Kosten und Auslagen*

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund dieser Urkunde von ihr getragen werden, wird auf dreitausend Euro geschätzt.

Worüber Urkunde erstellt wurde in Luxemburg zum Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, daß auf Ersuchen des Erschienenen, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Und nach Verlesung alles Vorhergehenden an die Bevollmächtigte, welche dem Notar mit Vor- und Nachnamen und Anschrift bekannt ist, hat die Bevollmächtigte der erschienenen Partei und der Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. HOLM-HADULLA, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 20. Juni 2008. Relation: EAC/2008/8342. - Erhalten zwölf Euro (12.- EUR).

*Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 09. Juli 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008088757/239/103.

(080101473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

---

**UBP Multifunds Advisory, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.759.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2008*

- Monsieur Michael Perotti ayant quitté UBP. Le Conseil d'Administration décide de coopter Madame Isabelle Asseray en tant qu'Administrateur en remplacement du premier nommé, avec effet au 22 avril 2008, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2009. Madame Asseray demeure professionnellement au 18, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

- Le renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Michel Girardin et de Madame Carmen Banuelos jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2009 est approuvé.

- Le renouvellement du mandat de Deloitte S.A., Luxembourg comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2009 est approuvé.

*Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration datée du 5 mai 2008 avec effet au 4 juin 2008*

- Mr Michel Girardin est désigné «Président» du Conseil d'Administration avec effet au 4 juin 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

*Po Le Conseil d'Administration de UBP MULTIFUNDS ADVISORY*

Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A.

*Domiciliaire*

Signatures

Référence de publication: 2008089312/1670/25.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04485. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080102317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**CVI GVF Luxembourg Twelve S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 130.759.

L'associé de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

CVI GVF (Lux) Master S.à.r.l, 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg  
vers le

CVI GVF (Lux) Master S.à.r.l, 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Luxembourg



Luxembourg, le 30 juin 2008.

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2008087301/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03288. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

---

**CVI GVF Luxembourg Twelve S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 130.759.

Le Gérant de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

Gregor KLAEDTKE, 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg

vers le

Gregor KLAEDTKE, 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Luxembourg

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2008087302/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03291. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

---

**Grove Holdings 2, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 120.674.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth of June.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Grove Holdings 1", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 120.584,

here represented by Ms. Raphaela SAVELSBURG, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 25 June 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "Grove Holdings 2" (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 120.674, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Martine Schaeffer, acting in replacement of the undersigned notary on 30 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 2277, on 6 December 2006. The articles of association of the Company have not been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital and having waived any notice requirements requests the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of five thousand two hundred and fifty united states dollars (USD 5,250.-) so as to raise it from its current amount of seventeen thousand five hundred united states dollars (USD 17,500.-) up to twenty-two thousand seven hundred and fifty united states dollars (USD 22,750.-) by the issue of one hundred and fifty (150) new shares, having a par value of thirty-five united states dollars (USD 35.-) each.

All of the new shares have been subscribed by Grove Holdings 1, aforementioned, for the price of five thousand two hundred and fifty united states dollars (USD 5,250.-) which will be entirely allocated to the share capital. There is no issue premium.

The shares so subscribed have been paid up by a contribution in cash.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

As a consequence of such increase of capital, the sole partner decides to amend article five of the articles of incorporation of the Company so that it now reads as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at twenty-two thousand seven hundred and fifty united states dollars (USD 22,750.-) represented by six hundred and fifty (650) shares with a par value of thirty-five united states dollars (USD 35.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

"Grove Holdings 1", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.584, ici représentée par Mademoiselle Raphaëla SAVELSBURG, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 25 juin 2008.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est le seul associé de "Grove Holdings 2" (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.674, constituée selon acte reçu par le notaire Maître Martine Schaeffer, agissant en remplacement du notaire soussigné en date du 30 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 2277, le 6 décembre 2006. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé à toute notification, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq mille deux cent cinquante US dollars (USD 5.250,-) pour ainsi l'augmenter de son montant actuel de dix-sept mille cinq cent US dollars (USD 17.500,-) jusqu'à vingt-deux mille sept cent cinquante US dollars (USD 22.750,-) par l'émission de cent cinquante (150) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de trente-cinq US dollars (USD 35,-) chacune.

Toutes les nouvelles parts sociales ont été souscrites par "Grove Holdings 1", prénommée, pour le prix de cinq mille deux cent cinquante US dollars (USD 5.250,-) qui vont être entièrement attribués au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été payées par un apport en numéraire.

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur de cet apport ont été présentés au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de l'augmentation de capital, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-deux mille sept cent cinquante US dollars (USD 22.750,-), représenté par six cent cinquante (650) parts sociales d'une valeur nominale de trente-cinq US dollars (USD 35,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: R. SAVELSBERG, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1<sup>er</sup> juillet 2008. Relation: EAC/2008/8727. — Reçu seize Euros quatre-vingt-six Cents (3.371,09.- à 0,5% = 16,86.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 JUILLET 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008088758/239/100.

(080101419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

**GVI GVF Luxembourg Thirteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 130.758.

L'associé de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

CVI GVF (Lux) Master S.à.r.l, 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg

vers le

CVI GVF (Lux) Master S.à.r.l, 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Luxembourg

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2008087303/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03293. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

**Exmar Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 35.901.

L'an deux mille huit, le dix juin.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EXMAR LUX S.A., ayant son siège social à 1-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 35.901, constituée suivant acte notarié en date du 28 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 230 du 3 juin 1991.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte notarié en date du 22 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1220 du 29 novembre 2004.

L'assemblée est ouverte à 10h00 sous la présidence de Monsieur Patrick De Brabandere, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 20, De Gerlachekaai, B-2000 Anvers,

qui désigne comme secrétaire Madame Francine Moniot, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Brigitte Chouly, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au deuxième mardi de juin à 10.00 heures.
2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 18 des statuts.
3. Suppression du deuxième alinéa de l'article 13 des statuts.
4. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au deuxième mardi de juin à 10.00 heures.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 18 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version française:

«L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième mardi du mois de juin chaque année, à 10.00 heures».

Version anglaise:

"The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at any other place to be indicated in the notice convening the meeting on the second Tuesday in June each year, at 10.00 o'clock."

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de supprimer le deuxième alinéa de l'article 13 des statuts dans les versions anglaise et française. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Patrick De Brabandere, Francine Moniot, Brigitte Chouly et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juin 2008. LAC/2008/24027. — Reçu € 12.- (douze euros).

*Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008088762/7241/65.

(080101627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

**GVI GVF Luxembourg Thirteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 130.758.

Le Gérant de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

Gregor KLAEDTKE, 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg  
vers le

Gregor KLAEDTKE, 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Luxembourg

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2008087304/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03295. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

**LGIG 2 Property C4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.320.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance prise en date du 20 mai 2008 Mr André Bauwens a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet au 30 mai 2008.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008087459/2570/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR10148. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

**Exmar Offshore Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 65.505.

—  
L'an deux mille huit, le dix juin.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EXMAR OFFSHORE LUX S.A., ayant son siège social à L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 65.505, constituée suivant acte notarié en date du 6 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 725 du 7 octobre 1998.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte notarié en date du 21 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 655 du 21 août 2001.

L'assemblée est ouverte à 10h30 sous la présidence de Monsieur Patrick De Brabandere, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 20, De Gerlachekaai, B-2000 Anvers,

qui désigne comme secrétaire Madame Francine Moniot, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Brigitte Chouly, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au deuxième mardi de juin à 10.30 heures.
2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 18 des statuts.
3. Suppression du deuxième alinéa de l'article 13 des statuts.
4. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au deuxième mardi de juin à 10.30 heures.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 18 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version française:

«L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième mardi du mois de juin chaque année, à 10.30 heures».

Version anglaise:

"The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at any other place to be indicated in the notice convening the meeting on the second Tuesday in June each year, at 10.30 o'clock."

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de supprimer le deuxième alinéa de l'article 13 des statuts dans les versions anglaise et française. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Patrick De Brabandere, Francine Moniot, Brigitte Chouly et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juin 2008. LAC/2008/24029. - Reçu: € 12,- (douze euros).

*Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008088763/7241/65.

(080101630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

**LFPE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 125.488.

Veillez noter que l'associée unique, la société par actions simplifiée LA FINANCIERE PATRIMONIALE D'INVESTISSEMENT, a changé de siège social en date du 10 mai 2008 et se situe désormais à F-75009 Paris, 24-26, rue Ballu.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour LFPE

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008087473/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02473. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080099727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

**J.P. Barthelme S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8041 Strassen, 34, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 34.201.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach,

**ONT COMPARU:**

1.- Monsieur Jean-Pierre BARTHELMÉ, entrepreneur de construction, demeurant à L-8041 Strassen, 34, rue des Romains.

2.- Madame Lucienne BARTHELMÉ-FLICK, sans état particulier, demeurant à L-8041 Strassen, 34, rue des Romains.  
Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée J.P. BARTHELME S.à r.l, avec siège social à L-5326 Contern, 24, rue Edmond Reuter, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 34.201 (NIN 1990 2404 735).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 12 juin 1990, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 475 du 21 décembre 1990, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Jean-Paul HENCKS, en date du 9 décembre 1994, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 166 du 11 avril 1995.

Le capital social de la société a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale extraordinaire en date du 3 juin 2002, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 85 du 28 janvier 2003.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 15 septembre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1064 du 14 octobre 2003.

Que le capital social de la société s'élève à cent mille Euros (€ 100.000.-), représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (€ 50.-) chacune, qui sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Jean-Pierre BARTHELMÉ, prénommé, mille parts sociales . . . . .	1.000
2.- Madame Lucienne BARTHELMÉ-FLICK, prénommée, mille parts sociales . . . . .	1.000
Total: deux mille parts sociales . . . . .	2.000

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Contern à Strassen et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 4.** Le siège social est fixé à Strassen

*Deuxième résolution*

Les associés décident de fixer la nouvelle adresse de la société à L-8041 Strassen, 34, rue des Romains.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. BARTHELMÉ, L. BARTHELMÉ-FLICK, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 juin 2008. Relation: ECH/2008/862. - Reçu douze euros € 12,00.-.

*Le Receveur (signé):* MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 juillet 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008089424/201/47.

(080102182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

**CIR Investment Affiliate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 129.942.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth day of April.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven,

THERE APPEARED:

Mrs Pascale MARIOTTI residing professionally in Luxembourg, acting as the special proxy of the board of directors of the company limited by shares CIR Investment Affiliate S.A., having its registered office at 26, boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B number 129 942, incorporated by deed of the undersigned notary on June 26, 2007, published in the Memorial C number 1870 dated September 3, 2007 and amended for the last time by deed of M<sup>e</sup> Maître Karine REUTER, notary residing in Redange-sur-Attert, acting on behalf of her absent colleague the undersigned notary on February 20, 2008 not yet published in the Memorial C (the "Company"),

by virtue of resolutions of the Company's board of directors taken on January 22, 2008

The minutes of the said board directors meeting, initialed ne varietur by the appearing person, acting in her hereabove stated capacities and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in her hereabove stated capacities, has requested the undersigned notary to enact the following:

1. That The subscribed share capital of the Company is set at two hundred and seventy-six thousand three hundred and twenty-six Euros (EUR 276,326) represented by:

- two hundred and sixty-five thousand two hundred and ten (265,210 Class A Shares (actions);
- eleven thousand one hundred and sixteen (11,116) Class B Share (actions)".

2. That pursuant to article 7 paragraph 3, the Company has a authorised capital set at one million Euros (EUR 1,000,000) to be divide into one million (1,000,000) Shares with a par value of one Euro (EUR 1) per share.

3. That by resolution of the meeting of the board of directors date January 22, 2008, the board has decided to realise a capital increase of a amount of seven hundred and twenty-five Euros (EUR 725,-),

in order to raise the Company's current share capital from two hundred and seventy-six thousand three hundred and twenty-six Euros (EUR 276,326) to two hundred and seventy-seven thousand fifty-one Euros (EUR 277,051) by the issue of seven hundred and twenty-five (725) new A share of a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each, vested with the same right and obligations as the existing A shares, and

has decided to accept the subscription of the new A shares by:

- CIR INTERNATIONAL S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, numb 15381, which has subscribed the seven hundred and twenty-five (725) new shares, by contribution in cash of an amount of seven hundred and twenty five Euros (EUR 725,-).

4. That the implementation of the capital increase has been justified to the undersigned notary by the majority shareholder's declaration, subscription, the minority shareholder's attestation of non-objection and by bank statement.

5. That further to the said increase, the Company's subscribed capital amounts to two hundred and seventy-seven thousand fifty-one Euros (EUR 277,051) so that the first paragraph of article 7 of the statutes shall be read as follows:

" **7.1. Subscribed and Paid Up Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at two hundred and seventy-seven thousand fifty-one Euros (EUR 277,051) represented by:

- two hundred and sixty-five thousand nine hundred and thirty-five (265,935) Class A Shares (actions);
- eleven thousand one hundred and sixteen (11,116) Class B Shares (actions)".

*Declaration - expenses*

The undersigned notary states in compliance with Article 32-1 of company law, as modified, that the increase of capital conditions requested by Article 26 of the said law have been observed.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the capital increase are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, acting in her hereabove stated capacities, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mil huit, le quinze avril.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

A comparu

Madame Pascale MARIOTTI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme „CIR Investment Affiliate S.A." avec siège social



à L - 2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 129.942, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1870 du 3 septembre 2007, et modifié en dernier lieu par acte de Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement du notaire instrumentant en date du 20 février 2008, non encore publié au Mémorial C (la «Société»),

en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 22 janvier 2008.

Le procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé „ne varietur" par la personne comparante, ès-qualités qu'elle agit et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à deux cent soixante-seize mille trois cent vingt-six euros (EUR 276.326,-) représenté par:

- deux cent soixante-cinq mille deux cent dix (265.210) Actions de catégorie A,
- onze mille cent seize (11.116) Actions de catégorie B.»

2.- Qu'aux termes de l'alinéa 3 de l'article 7 des statuts, la Société a un capital autorisé s'élevant à un montant d' un million d' euros (EUR 1.000.000), divisé en un million (1.000.000) d'Actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) par action».

3.- Que dans sa réunion du 22 janvier 2008, le conseil d'administration de la Société a décidé de réaliser une augmentation jusqu'à concurrence de EUR 725 (sept cent vingt-cinq euros),

pour le porter de son montant actuel de deux cent soixante-seize mille trois cent vingt-six euros (EUR 276.326,-) à deux cent soixante-dix-sept mille cinquante et un euros (EUR 277.051,-) par la création de 725 (sept cent vingt-cinq) actions nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de catégorie A anciennes, et

a décidé d'accepter la souscription de ces nouvelles actions A par:

- CIR International S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 15.381, laquelle a souscrit aux 725 (sept cent vingt-cinq) actions nouvelles de catégorie A, moyennant une contribution en espèces de EUR 725 (sept cent vingt-cinq euros),

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu d'un bulletin de souscription de l'actionnaire majoritaire, d'une déclaration de non objection de l'actionnaire minoritaire et par un certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à deux cent soixante-dix-sept mille cinquante et un euros (EUR 277.051,-) de sorte que le premier alinéa de l'article 7 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

**7.1 Capital social souscrit et libéré.** Le capital social souscrit de la A Société est fixé à deux cent soixante-dix-sept mille cinquante et un euros (EUR 277.051,-) représenté par:

- deux cent soixante-cinq mille neuf cent trente-cinq (265.935) Actions de catégorie A,
- onze mille cent seize (11.116) Actions de catégorie B.»

#### *Déclaration - frais*

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données à la personne comparante, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Pascale Mariotti, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 avril 2008. LAC/2008/15980. - Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 juillet 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008088766/202/119.

(080101665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

**Compagnie Financière des Grands Vins de Tokaj S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 38.627.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008088888/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03123. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

**Dankalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 52.566.

In the year two thousand and eight, on the eleventh of June.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg, acting in his capacity as attorney-in-fact of "DANKA HOLDINGS S.à r.l." a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 67, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under number B 57 013, by virtue of a proxy given on June 10, 2008, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

- That DANKA HOLDINGS S.à r.l. is the sole participant of "DANKALUX S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" with registered office at 67, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 52 566, incorporated by deed of Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated October 12, 1995, published in the Mémorial C, number 645 of December 19, 1995. The Articles of Association have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary, dated November 28, 2007, published in the Mémorial C number 873 of April 9, 2008.

- That the capital of the company is set at four hundred nine million seven hundred ninety-four thousand five hundred and sixteen US Dollars and sixty-five Cents (USD.- 409,794,516.65), represented by nineteen million four hundred and sixty-seven thousand six hundred and seventy-three (19,467,673) shares divided into fourteen million one hundred and forty-one thousand six hundred and seventy-three (14,141,673) common shares and into five million three hundred and twenty-six thousand (5,326,000) redeemable cumulative preference shares having a nominal value of twenty-one US Dollars and five Cents (USD.- 21.05) each.

The sole participant decides to reduce the share capital by an amount of one hundred and five million nine hundred and four thousand one hundred and forty-one US Dollars and twelve Cents (USD.- 105,904,141.12) so as to bring it from its present amount of four hundred nine million seven hundred and ninety-four thousand five hundred and sixteen US Dollars and sixty-five Cents (USD.-409,794,516.65) to three hundred and three million eight hundred and ninety thousand three hundred and seventy-five US Dollars and fifty-three Cents (USD.-303,890,375.53) by the reduction of the nominal value of each share by five US Dollars and forty-four Cents (USD.- 5.44) by reimbursement in kind to the sole participant. The nominal value of each share is therefore fixed at fifteen US Dollars and sixty-one Cents (USD.-15.61).

The sole participant further decides to reduce the share capital by an amount of ninety-five thousand eight hundred and forty-five US Dollars and forty Cents (USD.- 95,845.40) so as to bring it from its present amount of three hundred and three million eight hundred and ninety thousand three hundred and seventy-five US Dollars and fifty-three Cents (USD.- 303,890,375.53) to three hundred and three million seven hundred and ninety-four thousand five hundred and thirty US Dollars and thirteen Cents (USD.- 303,794,530.13) through the cancellation of four thousand four hundred and eighty-two (4,482) common shares and one thousand six hundred and fifty-eight (1,658) redeemable cumulative preference shares having a nominal value of fifteen US Dollars and sixty-one Cents (USD.-15.61) each by reimbursement in kind to the sole participant.

The reimbursement in kind to the sole participant of the above mentioned capital reductions will be realised as follows:

- up to the amount of one hundred and one million five hundred thousand US Dollars (USD.-101,500,000) by the transfer of five thousand nine hundred and seventy-two (5.972) shares currently held by DANKALUX S.a r.l. in Danka

Holding Company, a company organised under the laws of the Delaware, having its registered office at 11101 Roosevelt boulevard, St. Petersburg, Florida, 33716 and registered with the Secretary of State under number 28611558;

- up to the amount of four million four hundred and ninety-nine thousand nine hundred and eighty-six US Dollars and fifty-two Cents (USD.-4,499,986.52) by the assignment of a claim held by DANKALUX S.à r.l. against Danka Business System Pic, a company organised under the laws of the United Kingdom, having its registered office in London W14 OQH, Masterhouse, 107, Hammersmith Road, and registered with the Registrar of Companies for England and Wales at Companies House under number 01101386.

The sole participant decides to grant the broadest powers to each of the managers, acting individually, to implement the aforementioned capital reduction and to sign and execute on behalf of the company any agreement and document and generally to do anything necessary or useful in connection with the aforementioned capital reduction.

The sole participant decides to amend Article 6: 6.1 of the Articles of Association in order to reflect the foregoing resolutions, so as to be read as follows:

" **Art. 6. 6.1.** The company's capital is set at three hundred and three million seven hundred and ninety-four thousand five hundred and thirty US Dollars and thirteen Cents (USD.- 303,794,530.13), represented by nineteen million four hundred and sixty-one thousand five hundred and thirty-three (19,461,533) shares divided into fourteen million one hundred and thirty-seven thousand one hundred and ninety-one (14,137,191) common shares and into five million three hundred and twenty-four thousand three hundred and forty-two (5,324,342) redeemable cumulative preference shares having a nominal value of fifteen US Dollars and sixty-one Cents (USD.- 15,61) each, all entirely subscribed and fully paid up in cash or in kind."

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the foregoing decrease of capital are estimated at approximately 2,750.-€.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the undersigned notary by name, given name, civil status and residence, the said appearing person signed with the notary the present deed.

#### **Follows the French version:**

L'an deux mille huit, le onze juin

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

#### **A COMPARU:**

Frédéric LEMOINE, avocat, demeurant à Luxembourg agissant en sa qualité de mandataire spécial de «DANKA HOLDINGS S.à r.l.», une société constituée sous les lois luxembourgeoises, avec siège social au 67, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 57 013, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 juin 2008, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d'acter:

- Que «DANKA HOLDINGS S.à r.l.» est l'associé unique de la société à responsabilité limitée «DANKALUX S.à r.l.», avec siège social à 67, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 52 566, constituée suivant acte reçu par Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 octobre 1995, publié au Mémorial C, numéro 645 du 19 décembre 1995. Les Statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire en date du 28 novembre 2007, publié au Mémorial C numéro 873 du 9 avril 2008.

- Que le capital social de la société est fixé à quatre cent neuf millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent seize US Dollars et soixante-cinq Cents (USD 409.794.516,65.-) représenté par dix-neuf millions quatre cent soixante-sept mille six cent soixante-treize (19.467.673) parts sociales divisées en quatorze millions cent quarante et un mille six cent soixante-treize (14.141.673) parts sociales ordinaires et cinq millions trois cent vingt-six mille (5.326.000) parts sociales rachetables cumulatives et préférentielles d'une valeur nominale de vingt-et-un US Dollars et cinq Cents (USD 21,05.-) chacune.

L'associé unique décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de cent cinq millions neuf cent quatre mille cent quarante et un US Dollars et douze Cents (USD 105.904.141,12.-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent neuf millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent seize US Dollars et soixante-cinq Cents (USD 409.794.516,65.-) à trois cent trois millions huit cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-quinze US Dollars et cinquante-trois Cents (USD 303.890.375,53.-) en réduisant la valeur nominale de chaque part sociale d'un montant de

cing US Dollars et quarante-quatre Cents (USD 5,44.-) par remboursement en nature à l'associé unique. La valeur nominale de chaque part sociale est dorénavant fixée à quinze US Dollars et soixante et un Cents (USD 15,61.-) chacune.

L'associé unique décide en outre de réduire le capital social à concurrence d'un montant de quatre-vingt-quinze mille huit cent quarante-cinq US Dollars et quarante Cents (USD.- 95.845,40) pour le porter de son montant actuel de trois cent trois millions huit cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-quinze US Dollars et cinquante-trois Cents (USD 303.890.375,53.-) à trois cent trois millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent trente US Dollars et treize Cents (USD 303.794.530,13) par l'annulation de quatre mille quatre cent quatre-vingt-deux (4.482) parts sociales ordinaires et mille six cent cinquante-huit (1.658) parts sociales rachetables cumulatives et préférentielles d'une valeur nominale de quinze US Dollars et soixante et un Cents (USD 15,61.-) chacune par remboursement en nature à l'associé unique.

Le remboursement en nature à l'associé unique des réductions de capital susmentionnées sera réalisé comme suit:

- à concurrence du montant de cent un millions cinq cent mille US Dollars (USD 101.500.000.-) par la cession de cinq mille neuf cent soixante-douze (5.972) actions actuellement détenues par DANKALUX S.à r.l. dans Danka Holding Company, une société constituée sous les lois du Delaware, ayant son siège social au 11101 Roosevelt boulevard, St. Petersburg, Florida, 33716 et immatriculée auprès du Secrétariat d'Etat sous le numéro 28611558;

- à concurrence du montant de quatre millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-six US Dollars et cinquante-deux Cents (4.499.986,52) par la cession d'une créance détenue par DANKALUX S.à r.l. sur Danka Business System Pic, une société constituée sous les lois du Royaume-Uni, avec siège social à Londres W14 0QH, Masterhouse, 107, Hammersmith Road, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 01101386.

L'associé unique décide de donner les pouvoirs les plus étendus à chacun des gérants, agissant individuellement, afin d'effectuer la réduction du capital mentionnée ci-dessus, de signer et d'exécuter pour le compte de la société tout contrat et document et, en général, faire tout ce qui est nécessaire ou utile par rapport à la réduction du capital mentionnée ci-dessus.

L'associé unique décide de modifier l'Article 6:6.1 des Statuts afin de refléter les résolutions précédentes, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. 6.1.** Le capital social est fixé à trois cent trois millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent trente US Dollars et treize Cents (USD 303.794.530,13.-) représenté par dix-neuf millions quatre cent soixante et un mille cinq cent trente-trois (19.461.533) parts sociales divisées en quatorze millions cent trente-sept mille cent quatre-vingt-onze (14.137.191) parts sociales ordinaires et cinq millions trois cent vingt-quatre mille trois cent quarante-deux (5.324.342) parts sociales rachetables cumulatives et préférentielles d'une valeur nominale de quinze US Dollars et soixante et un Cents (USD 15,61.-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces ou en nature.»

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à la suite de la réduction du capital mentionnée ci-dessus s'élève à approximativement 2.750.-€.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Lemoine, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2008. Relation: LAC / 2008 / 25016. - Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008088770/212/149.

(080101712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

#### **Trisport, Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6450 Echternach, 31, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 95.695.

L'an deux mille huit, le premier juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach,

A COMPARU:

Monsieur Larry CONKLIN, gérant, demeurant à L-6212 Consdorf, 63, rue Hicht.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée TRISPORT S.à r.l., avec siège social à L-6450 Echternach, 31, rue de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 95.695 (NIN 1991 2400 479).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph GLODEN, de résidence à Grevenmacher, en date du 24 janvier 1991, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 266 du 10 juillet 1991, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par notaire instrumentant en date du 18 décembre 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 152 du 9 mars 1999.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 mai 2001, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1228 du 24 décembre 2001.

Ensuite le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Résolution unique*

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 2.** La société a pour objet:

- le commerce d'articles de sport et de vélos avec accessoires;
- la réparation, le montage et l'entretien de vélos;
- et généralement toutes opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement, dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer au Luxembourg, ou à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. CONKLIN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 3 juillet 2008. Relation: ECH/2008/909. — Reçu douze euros € 12,00.-.

*Le Receveur (signé):* MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 juillet 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008089412/201/42.

(080102210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

**Losty S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 44.351.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008088890/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03148. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(080101415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

**EP Kleber 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.499.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.  
 TMF Corporate Services S.A.  
 Manager  
 Signatures

Référence de publication: 2008088904/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04344. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

**Darcies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
 R.C.S. Luxembourg B 106.143.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
 Signature  
 Un mandataire

Référence de publication: 2008088889/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03138. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

**Defa International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
 R.C.S. Luxembourg B 113.405.

In the year two thousand eight, on the fourth of July,

Before us Maître Joseph GLODEN, notary, residing in Grevenmacher (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg société anonyme "DEFA INTERNATIONAL S.A.", having its registered office at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, registered at the R.C.S. Luxembourg Number B 113405,

incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on December 23th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 706 on April 6th, 2006,

The extraordinary general meeting is opened at 3.15 p.m. by Mr Jos HEMMER, employé privé, residing professionally in Luxembourg, acting as chairman.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Pascal FABECK, employé privé, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Martine KAPP, employée privée, residing professionally in Luxembourg,

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Conversion of the present capital of EUR 800.000,00, divided into 1.000 shares without par value into a capital of NOK 6.368.800,00, divided into 1.000 shares without par value, at the conversion rate of 1 EUR = 7,961 NOK, with retroactive effect at January 1st, 2008.

2. Amendment of the first paragraph of article 5 of the bye-laws, which henceforth will read as follows:

" **Art. 5. paragraph 1.** The subscribed capital of the company is fixed at SIX MILLION THREE HUNDRED SIXTY-EIGHT THOUSAND EIGHT HUNDRED NORWEGIAN CROWNS (NOK 6.368.800,00) divided into ONE THOUSAND (1.000) shares with no par value."

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital of EIGHT HUNDRED THOUSAND EUROS (EUR 800.000,00) are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously, the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting resolves to convert the currency of the share capital from Euro into Norwegian Crowns with retroactive effect as of January 1st, 2008, at the rate of exchange prevailing at the date of January 1st, 2008, i.e. ONE EURO (EUR 1,00) = SEVEN point NINE SEX ONE NORWEGIAN CROWNS (NOK 7,961), so as to convert the share capital from EIGHT HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 800.000,00), divided into ONE THOUSAND (1.000) shares with no par value into a capital of SIX MILLION THREE HUNDRED SIXTY-EIGHT THOUSAND EIGHT HUNDRED NORWEGIAN CROWNS (NOK 6.368.800,00), divided into ONE THOUSAND (1.000) shares with no par value.

*Second resolution*

As a result of the above taken resolution, the extraordinary general meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the bye-laws, which henceforth will read as follows:

" **Art. 5. first paragraph.** The subscribed capital of the company is fixed at SIX MILLION THREE HUNDRED SIXTY-EIGHT THOUSAND EIGHT HUNDRED NORWEGIAN CROWNS (NOK 6.368.800,00) divided into ONE THOUSAND (1.000) shares with no par value."

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 3.25 p.m.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that, on request of the above persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

In faith of which, we the undersigned notary have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary the original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quatre juillet,

Par-devant Nous Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise "DEFA INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 113405,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 23 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 706 du 06 avril 2006,

La séance est ouverte à quinze heures quinze (15.15) sous la présidence de Monsieur Jos HEMMER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Pascal FABECK, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Martine KAPP, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Conversion du capital actuel de EUR 800.000,00, représenté par 1.000 actions sans désignation de valeur nominale en un capital de NOK 6.368.800,00, représenté par 1.000 actions sans désignation de valeur nominale, au taux de change de 1 EUR = 7,961 NOK, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. premier paragraphe.** Le capital souscrit est fixé à SIX MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-HUIT MILLE HUIT CENTS COURONNES NORVEGIENNES (NOK 6.368.800,00), représenté par MILLE (1.000) actions sans désignation de valeur nominale."

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de HUIT CENT MILLE EUROS (EUR 800.000) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de convertir la monnaie d'expression du capital social de euros en couronnes norvégiennes avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2008, aux taux de change applicable à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2008, savoir UN EURO (1 EUR) = SEPT point NEUF SIX UN COURONNES NORVEGIENNES (NOK 7,961), pour convertir le capital de HUIT CENT MILLE EUROS (EUR 800.000,00), représenté par MILLE (1.000) actions sans désignation de valeur nominale en un capital de SIX MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-HUIT MILLE HUIT CENTS COURONNES NORVEGIENNES (NOK 6.368.800,00), représenté par MILLE (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution ci-avant adoptée, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante.

" **Art. 5. premier paragraphe.** Le capital souscrit est fixé à SIX MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-HUIT MILLE HUIT CENTS COURONNES NORVEGIENNES (NOK 6.368.800,00), représenté par MILLE (1.000) actions sans désignation de valeur nominale."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures vingt-cinq (15.25).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants le présent acte a été rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétations donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. HEMMER, P. FABECK, M. KAPP, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 juillet 2008. Relation GRE/2008/2790. — Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier timbré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 14 juillet 2008.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2008089420/213/118.

(080102319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

**Um Gringert S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9151 Eschdorf, 1, Op der Heelt.

R.C.S. Luxembourg B 103.630.

L'an deux mille huit, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

s'est réunie l'assemblée générale extra-ordinaire de la société anonyme "UM GRINGERT SA", [matr.1995 22 04 222], avec siège social à L-9151 Eschdorf, 1, op der Heelt

constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 31 mars 1995, publié au Mémorial C, numéro 339 du 25 juillet 1995, modifié suivant acte passé par-devant le même notaire en date du 29 novembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 507 du 5 juillet 2001.

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 103.630,

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste dit John DONDLINGER, employé privé, né à Schieren le 30 avril 1947, demeurant à Eschdorf, 1, op der Heelt;

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Monique REBIEN, employée privée, demeurant à Ettelbruck, et comme scrutateur Monsieur Guillaume MARTH, employé privé, demeurant à Holler,

tous ici présents et ce-acceptant.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les quatorze mille (14.000) actions, représentatives du capital social, sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les action-



naires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre de jour qui leur a été communiqué au préalable.

3. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre de jour, conçu comme suit:

Changement du capital en euros, augmentation du capital et modification des statuts y relative;

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'assemblée décide à l'unanimité de convertir le capital de 14.000.000.- francs en euros, soit à la somme de trois cent quarante-sept mille cinquante euros et quatre-vingt-treize cents (347.050,93 €) et d'augmenter le capital au montant de six cent mille euros (600.000.-€) par incorporation de la réserve légale de trente-quatre mille sept cent et cinq euros et dix cents (34.705,10 €) et du bénéfice de deux cent treize mille trois cent quatre-vingt-trois euros et quatre-vingt-huit cents (213.383,88 €) ainsi qu'un apport en numéraire de quatre mille huit cent soixante euros et neuf cents (4.860,09 €), par tous les actionnaires au prorata de leurs actions, ladite somme se trouvant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément, de sorte que chaque action a actuellement une valeur de quarante-deux euros et quatre-vingt-six cents (42,86 €);

L'assemblée décide ensuite à l'unanimité de changer la division du capital en la portant de quatorze mille actions à vingt-quatre mille actions (24.000.-) ayant chacune une valeur de vingt-cinq euros (25€);

Ces actions sont réparties comme suit:

	actions
1) Monsieur John DONDLINGER, prénommé, . . . . .	2
2) Madame Marguerite THEIS, Eschdorf . . . . .	2
3) UM GRINGERT FINANCE HOLDING SA . . . . .	9.596
4) UM GRINGERT II SA . . . . .	14.400
Total . . . . .	24.000

d'augmenter ensuite le capital au montant de un million cinq cent vingt mille euros (1.520.000.-€) par un apport en numéraire de vingt euros (20 €), somme se trouvant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément, et des apports en nature de neuf cent dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt euros (919.980.-€) dans les proportions suivantes:

par la société «UM GRINGERT IV SA» établie et ayant son siège social à L-9151 Eschdorf, 1, op der Heelt, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 135291, ici représentée par son administrateur-délégué. Monsieur John DONDLINGER, prénommé, outre les vingt euros prénommés les immeubles suivant:

- Commune de Heiderscheid, section D de Eschdorf -

- 1) Numéro 331/4481, lieu-dit «Op der Heelt», place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 1,35 ares
- 2) Numéro 331/4845, même lieu-dit, place (occupée) bâtiment non défini, en réalité garage, contenant 4,78 ares
- 3) Numéro 331/4843, lieu-dit «Eschdorf», place, en réalité jardin, contenant 3,63 ares;

ces trois immeubles évalués selon expertise de l'architecte Mike Kissen au montant de six cent soixante mille euros ( 660.000.-€) laquelle expertise, après avoir été signée «ne varietur» a été annexée à un acte de constitution de société passé par-devant le notaire instrumentaire en date du 14 décembre 2007, transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch en date du 17.1.2008, volume 1255, numéro 1;

- 4) Numéro 341/4852, lieu-dit «Eschdorf», labour, contenant 12,38 ares;

ledit immeuble évalué selon expertise de l'architecte Mike Kissen au montant de deux cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt euros ( 259.980.-€) laquelle expertise, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec lui

apport pour lequel seront attribués trente-six mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf actions nouvelles (36.799.-)

#### *Titres de propriété*

Les immeubles précités appartiennent à la société anonyme UM GRINGERT IV en vertu du contrat de société précité du 14 décembre 2007;

La valeur des fonds apportés à la société ressort d'un rapport de révision établi par le réviseur d'entreprise Fons MANGEN d'Ettelbruck du 13 juin 2008, lequel rapport restera, après avoir été paraphé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

La conclusion du réviseur d'entreprise se lit comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports d'un montant de EUR 920.000 ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 36.800 actions à émettre en contrepartie.

Signé: Fons MANGEN»

Le capital de un million cinq cent vingt mille euros se trouve donc représenté par soixante mille huit cent (60.800) actions d'une valeur unitaire de vingt-cinq euros (25.-€);

Ensuite l'assemblée décide à l'unanimité de changer l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à un million cinq cent vingt mille euros (1.520.000. -€) représenté par soixante mille huit cent actions de vingt-cinq euros (25.-€) chacune.

Ces actions ont réparties en deux catégories:

- Les actions de type A sont nominatives et leur cession à des tiers requiert l'approbation de la majorité par actions des autres actionnaires détenteurs d'actions de type A. Ces actions de type A sont les seules à avoir un droit de vote à l'assemblée générale des actionnaires. Leur nombre est fixé à trente mille et huit cent actions (30.800).

- Les actions de type B sont au porteur et librement cessibles. Ces actions de type B n'ont pas de droit de vote aux assemblées générales, mais sont des parts bénéficiaires ayant le droit privilégié au remboursement de leur apport. Lors de la répartition des bénéfices de la société les actions de type B ont un droit privilégié et récupérable correspondant à 4% de la valeur nominale de 25 euros par action, sans préjudice du droit qui peut être accordé dans la distribution du bénéfice de liquidation.

Leur nombre est fixé à trente mille actions (30.000).

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.».

Selon décision unanime de l'assemblée générale le capital est réparti comme suit:

- 1) Monsieur John DONDLINGER, prénommé deux (2) actions de type A.
- 2) Madame Marguerite THEIS, prénommée deux (2) actions de type A.
- 3) UM GRINGERT FINANCE HOLDING SA, prénommée neuf mille cinq cent quatre-vingt-six actions (9.596.-) de type B.
- 4) UM GRINGERT II SA, prénommée quatorze mille quatre cent (14.400) actions dont cinq mille actions (5.000) de type A et neuf mille quatre cent actions (9.400) de type B.
- 5) UM GRINGERT IV SA, prénommée, trente-six mille huit cent (36.800.-) actions dont vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-seize actions (25.796) de type A et onze mille sept quatre actions (11.004) de type B.

Total: soixante mille huit cent actions.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 15 heures.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ neuf mille six cent euros (9.600.-€). Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. DONDLINGER, M. THEIS, M. REBIEN, G. MARTH, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 25 juin 2008. DIE/2008/5748. — Reçu quatre mille six cent vingt-quatre euros trente cents. 0,5 % EUR 4.624,30.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 8 juillet 2008.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2008089017/4917/122.

(080101410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

### **Dans Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6496 Echternach, 21, Montée de Troosknepchen.

R.C.S. Luxembourg B 68.928.

#### **AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausend acht, den dreissigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz zu Ettelbrück.

Sind die Aktionäre der anonymen Aktiengesellschaft "DANS EUROPE AG", mit Gesellschaftssitz zu L-6496 Echternach, 21, Montée de Troosknepchen (matr. 1999 2204 896), zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen getreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Paul DECKER mit dem Amtssitz zu Luxemburg am 1. März 1999, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 406 vom 3. Juni 1999, zuletzt abgeändert durch Urkunde aufgenommen von demselben Notar am 10. Mai 2004, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 698 vom 7. Juli 2004,

eingetragen im Handelregister Luxemburg unter Nummer B 68.928,

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Wolfgang BOßMANN, EDV-Berater, wohnhaft in L-9273 Diekirch, op der Schleed, 5A.

Der Vorsitzende wählt zum Schriftführer, Herrn Guillaume MARTH, Privatbeamter, wohnhaft in Holler. Die Versammlung wählt zum Stimmenprüfer Dame Sandra KASEL, Privatbeamtin, wohnhaft in Bivels.

Der Vorsitzende erklärte und bat sodann den instrumentierenden Notar zu beurkunden, dass:

1. Die erschienenen Aktionäre sowie die von ihnen innegehaltene Aktienzahl auf einer Präsenzliste aufgeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Vorsitzenden, den Schriftführer, den Stimmenprüfer und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt verbleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

2. Aus der Präsenzliste geht hervor, dass die VIERZEHTAUSEND (14.000) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen in gegenwärtiger außerordentlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, womit die Versammlung rechtsgültig über sämtliche auf der Tagesordnung angeführten Punkte entscheiden kann.

Die Aktionäre, welche hundert Prozent des Kapitals vertreten, ersuchen den instrumentierenden Notar folgendes zu beurkunden:

- dass die Gesellschaft sämtliche kommerziellen Aktivitäten auf den heutigen Tag eingestellt hat;
- dass die erschienenen Aktionäre entschieden haben die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen;
- dass die Gesellschaft vor der Unterschrift dieser Urkunde gemäss den Rechten der Aktionäre liquidiert wurde;
- dass die Bücher und Unterlagen der Gesellschaft während fünf Jahren am Wohnsitz des Vorsitzenden dieser Generalversammlung aufbewahrt werden.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

#### *Kosten und Gebühren*

Alle Kosten und Gebühren dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf vierhundert Euro (400.- €),

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, am Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an die Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: W. BOßMANN, G. MARTH, S. KASEL, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 1<sup>er</sup> juillet 2008. DIE/2008/5937. — Reçu douze euros. EUR 12.-.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Ettelbrück, den 11. Juli 2008.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2008089015/4917/50.

(080101403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

#### **Trading and Shipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 106.793.

L'an deux mille huit, le neuf juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TRADING AND SHIPPING S.A.", ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 mars 2005, publié au Mémorial C numéro 719 du 20 juillet 2005, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 106.793.

La séance est ouverte à 9.00 heures, sous la présidence de Monsieur Bertrand MICHAUD, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Vincent CORMEAU, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

Le Président expose ensuite:

I.- Sur le vu de l'entièreté des titres au porteur, il résulte que les TRENTE ET UNE (31) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000.-) représentant l'intégralité du capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Constatation de la réunion de toutes les actions en une seule main.

2.- Refonte complète des statuts.

3.- Transfert du siège social de la société de L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy à L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

4.- Revocation du conseil d'administration et de l'administrateur-délégué en fonction et nomination de la société de droit de l'État de la République des Seychelles "Corporate Managers Associated Ltd.", aux fonctions d'administrateur unique de la société.

5.- Nomination de la société à responsabilité limitée de droit suisse "Conseil Gestion Atlantique S.à r.l.", aux fonctions de commissaire aux comptes de la société.

6.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale constate que toutes les actions ont été réunies en une seule main.

*Deuxième résolution*

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide la refonte complète des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "TRADING AND SHIPPING S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité dans les domaines économiques du gaz naturel et du pétrole, en particulier sur le marché de Londres, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) représenté par TRENTE ET UNE (31) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000.-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul actionnaire, celui-ci est dénommé «associé unique».

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul administrateur, celui-ci est dénommé «administrateur unique».

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou e-mail, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, e-mail ou télécopieur.

En cas de pluralité d'administrateurs, les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou encore par la signature Individuelle du délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le dix du mois de juin de chaque année à douze heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le conseil d'administration, et les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy à L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de révoquer le conseil d'administration et l'administrateur-délégué en fonction.

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur unique de la société pour une période de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014:

La société de droit de l'État de la République des Seychelles "Corporate Managers Associated Ltd.", ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Seychelles, immatriculée au Registrar of International Business Companies de l'État de la République des Seychelles sous le numéro 051071, qui conformément à l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 modifiant la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, a désigné pour l'exécution de cette mission son représentant permanent Monsieur Bertrand MICHAUD, administrateur de sociétés, né à Paris (F) le 21 novembre 1961, demeurant professionnellement à L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société pour une période de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014:

La société à responsabilité limitée de droit suisse "Conseil Gestion Atlantique S.à r.l.", ayant son siège social à CH-1200 Genève, 19, rue de Chantepoulet, immatriculée au Registre de Commerce Suisse sous le numéro CH-660.3.192.007-8.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

*Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: B. Michaud, V. Cormeau, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 10 juillet 2008, Relation: EAC/2008/9168. — Reçu douze euros 12,- €.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 juillet 2008.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2008089436/272/152.

(080102499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

**EHI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 97.908.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse professionnelle des gérants, Messieurs Christophe FENDER et Luc SUNNEN, est dorénavant à inscrire au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008089029/799/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04735. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080101990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

**First Alma Commercial Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 120.096.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse professionnelle des gérants, Messieurs Christophe FENDER et Luc SUNNEN, est dorénavant à inscrire au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008089030/799/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04737. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

**CodaSystem Benelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 91.634.

L'an deux mille huit, le premier juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CODASYSTEM BENELUX S.A.", avec siège social à L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, route de Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 31 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 272 du 13 mars 2003,

modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 août 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2064 du 22 septembre 2007,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 91.634,

L'assemblée est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Monsieur Frédéric LEVAUX, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric VAN HOLDER, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation de capital d'un montant de 150.000,- EUR (cent cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de 281.000,- EUR (deux cent quatre-vingt-un mille euros) à 431.000,- EUR (quatre cent trente et un mille euros) par l'émission de 15.000 (quinze mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions antérieures.

2.- Souscription et libération.

3.- Modification de l'article 5 des statuts

4.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de 150.000,-EUR (cent cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de 281.000,- EUR (deux cent quatre-vingt-un mille euros) à 431.000,- EUR (quatre cent trente et un mille euros) par l'émission de 15.000 (quinze mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions antérieures.

*Deuxième résolution - Souscription - Libération*

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, s'est ensuite présentée, la société anonyme de droit français CODASYSTEM France S.A., ayant son siège social au 101-103, boulevard MacDonald, 75019 Paris, France, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 437 511 629 ici représentée par M. Frédéric Levaux, agissant en sa qualité de président-directeur-général de la société avec pouvoir de signature individuel, souscrit les 15.000 (quinze mille) actions libérées par apport en espèces d'un montant de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qu'il confirme.

Ensuite, l'assemblée générale a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les 15.000 (quinze mille) nouvelles actions au Souscripteur conformément à sa souscription telle que ci-dessus.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions précédentes l'article 5 des statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à 431.000,- EUR (quatre cent trente et un mille euros), représenté par quarante-trois mille cent (43.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.15 heures.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environs 2.000,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. LEVAUX, H. DA CRUZ, F. VAN HOLDER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juillet 2008. Relation: LAC/2008/27275. - Reçu € 750.- (sept cent cinquante Euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008089449/206/76.

(080102604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**MULLER Charles S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9147 Erpeldange, Zone Industrielle In Diefert.

R.C.S. Luxembourg B 96.264.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008089120/800227/12.

Enregistré à Diekirch, le 15 juillet 2008, réf. DSO-CS00303. - Reçu 93,0 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

(080102592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**Self Service Vivot S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4112 Esch-sur-Alzette, 2, place de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 75.227.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008089209/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04376. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080102155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---